

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 23 octobre 2023**

Convocation adressée le 17 octobre 2023
Compte rendu affiché le 30 octobre 2023
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre, à 10h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 17 octobre 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Richard MARION ; Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Stéphanie LEGER ; Patrick ODIARD ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent(es) : Samira BACHA HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Corinne SUBAI ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Tristan DEBRAY

Secrétaire : Luc SEGUIN

2023_26

**FONDS D'AIDE « INFLATION ENERGIES »
CONVENTION AVEC LA VILLE DE LYON**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

La situation de forte inflation rencontrée depuis plus d'un an a un impact négatif direct sur les dépenses des nombreuses structures culturelles qui sont confrontées à la fois à une augmentation rapide de leur masse salariale, des coûts énergétiques et du coût des autres charges (transport, matières premières...).

Cette situation de forte inflation intervient alors que les effets de la crise sanitaire des années 2020 et 2021 ont fragilisé les acteurs des secteurs artistique et culturel.

Fort de ce constat, la Ville de Lyon a mis en place en 2023 un fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » pour compenser les effets de l'inflation sur les budgets des structures qu'elle soutient.

Le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon, dont le budget de fonctionnement a été particulièrement impacté par les revalorisations salariales de la fonction publique ainsi que par les hausses du coût de l'énergie, est éligible à ce fonds d'urgence.

Le conseil municipal réuni le 28 septembre dernier a décidé de lui subvention exceptionnelle de 100 000 euros.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ sollicite le versement du soutien financier exceptionnel de 100 000 euros alloué par la Ville de Lyon au titre du fonds d'aide exceptionnelle « inflation énergies » ;

✓ autorise la présidente à signer la convention proposée par la Ville de Lyon à l'appui de ce versement.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

